

Mississippi, on ne rencontrait que des établissements clairsemés, jalons de l'avenir au milieu des déserts. Cependant une ligne de postes militaires reliait nos possessions du Midi à celles du Nord, la Louisiane à la Nouvelle-France, les deux colonies sœurs, appelées en cas de danger à se prêter un appui mutuel : à vrai dire, la civilisation n'était assise que dans le Canada, dont la capitale était Québec.

Exploré, en 1535, par « un chercheur de mondes », Jacques Cartier, de Saint-Malo, colonisé dans les premières années du xvii^e siècle par Samuel de Champlain, le Canada avait reçu de Henri IV le nom de *Nouvelle-France*. Sous le règne de Louis XIV, la main du grand Colbert donna à la colonisation une vigoureuse impulsion, encore sensible cinquante ans plus tard. Des relations étroites se nouèrent entre la colonie et la Métropole; la coutume de Paris¹ devint le code du pays. Deux villes neuves, Montréal et Trois-Rivières, s'élevèrent le long de l'immense fleuve Saint-Laurent², au-dessus de Québec fondé par Champlain en 1608. La Nouvelle-France, administrée comme une province du royaume, avait alors pour gouverneur un lieutenant général, le vaillant comte de Frontenac, et pour intendant un homme d'État éminent, J.-B. Talon, petit-neveu du célèbre magistrat Omer Talon. Enfin, en 1671, on créa à Québec un évêché, dont le premier titulaire fut un Montmorency-Laval.

C'était un beau fleuron de la couronne de France que le Canada, avec ses trois villes et ses florissants

1. On appelle *coutume* la législation qui, suivant l'ancien droit, s'était introduite par l'usage (la coutume) dans certaines villes ou provinces de la France.

2. Pour la description du Saint-Laurent voir l'appendice p. 180.